



association royale  
des architectes de liège

Prochaine assemblée générale :

**le 1 mars 2011**

**La police de Liège  
LES VOLS DOMESTIQUES  
Les quelques conseils pour les éviter**

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale le

**mardi mars 2011 à 17.30 heures**

qui, se tiendra en nos locaux,

Quai des Ardennes, 12, 4020 Liège

Ordre du jour :

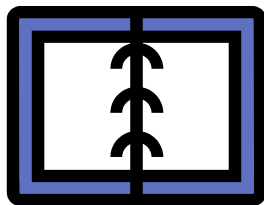
- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2011
- Correspondance et communications
- Présentation des comptes par notre trésorier G. FOULON
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Election de membre :  
Zdenek HORACEK rue Côte d'Or 68 à 4000 Liège  
Diplômé St Luc Liège en 1976, indépendant
- Divers

Interruption de séance

- « Les vols domestiques se multiplient »  
Monsieur Armand Tossings du Service prévention vols de la Police de Liège nous donnera quelques conseils pour enrayer ce fléau.  
Quelques simples mesures que nous pouvons mettre en œuvre pour nous et nos clients pour dissuader le cambrioleur potentiel. Bon à savoir...

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président



## A VOS AGENDAS !

- |                     |  |
|---------------------|--|
| ✗ 01 mars 2011      | Assemblée générale : La police de Liège – Les vols domestiques   |
| ✗ 5 avril 2011      | Assemblée générale :   |
| ✗ 03 mai 2011       | Assemblée générale :   |
| ✗ 07 juin 2011      | Assemblée générale :   |
| ✗ printemps 2010    | Invitation TERREAL : Couverture tuiles terre cuite<br>Les hospices de Beaune - Bourgogne - 2 jours   |
| ✗ 13 au 18 mai 2010 | Congrès VAN MARCKE : destination Malte - « Œuvrer ensemble »<br>pour l'avenir de la chaleur et de l'eau<br><b>Attention : Nouvelles conditions</b> |

### COTISATIONS 2011 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres stagiaires :	
1 <sup>ère</sup> année inscription à l'ordre :	15 €
2 <sup>ème</sup> année :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de 2011.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : 000-0148741-40.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.  
Le numéro 04-342.57.00 est réservé aux permanents d'INFOR-ARCHITECTURE

### ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE  
Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42





## Rétrospective des activités de l'aralg en 2010

Voici venu le temps de faire un bilan succinct de ce que l'ARALg a entrepris en 2010. C'est principalement au travers de la Grenouille que l'on redécouvre les activités marquantes organisées en 2010.

Mais auparavant, je voudrais faire un long retour en arrière, en décembre 1931. C'est la date de la première édition du Bulletin de l'ARALg et que disait-on dans son éditorial dont je reprends 2 § :

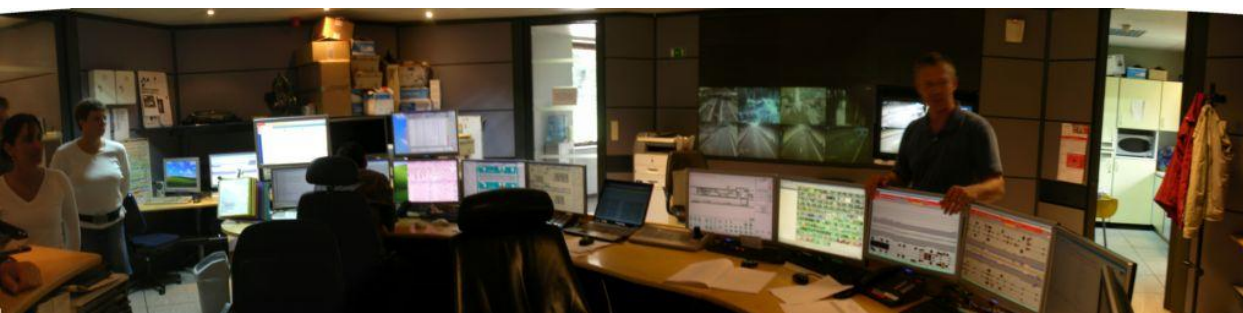
« Nous débutons modestement : l'organe de l'UPA Lg n'est pas une revue d'architecture ; nous publierons les rapports annuels des divers comités, les procès-verbaux des assemblées, la solution des questions juridiques qui seront étudiées en séances.

L'avenir nous permettra peut-être de faire davantage. Dès à présent nous faisons appel à la collaboration de tous : toute suggestion, toute relation intéressant l'activité de la profession seront accueillies ; une Association doit vivre par tous et pour tous. »

Ces propos correspondent encore à l'idée de ce qu'est la Grenouille aujourd'hui, mais publiée avec des moyens de notre époque. En effet, internet nous permet d'être instantanément présent aux côtés de nos membres.

Encore une petite précision de l'époque. Quelques années plus tard, le Comité Directeur regrettait le coût du Bulletin, et songeait déjà à la publicité.

Les problèmes de gestion ne changent pas...



G.FOULON

## Visites et conférences :

### Février :

- Visite du salon Polyclose.

### Avril :

- AG à la salle des Aguesses, : Rencontre avec l' UWA et information PEB.

### Mai :

- 4 séances d'initiation au PEB organisées dans les locaux de l'Aralg
- Visite les 20 & 21 mai des usines Technal à Toulouse
- AG : Présentation de solutions acoustiques innovantes par la firme GDAI.

### Juin :

- AG : Présentation de puits de lumière tubulaires, Solution ingénieuse pour éclairer des pièces en retrait de façade ou de toit.

### Septembre :

- Visite de l'exposition CALATRAVA et réception par la Sofico au Tunnel de Cointe.

### Octobre :

- AG : Perception de notre profession au sein de l'Administration.

### Novembre :

- AG : Présentation des produits en terre cuite TERREAL.

### Décembre :

- AG : Présentation au Château du Val St Lambert de la sa EPUR , assainissement individuel.

## Articles techniques à consulter dans la Grenouille.

### Février :

- Nomenclature d'articles techniques parus en 2009

### Avril :

- PEB des bâtiments, qu'en est-il ?

### Mai :

- Assurez votre pension complémentaire.

### Juin :

- Marché public, consultation sur Internet.

### Septembre :

- Avis divers sur le danger des maisons passives en cas d'incendie ;

### Octobre-Novembre :

- Responsabilité des concepteurs d'immeubles passifs (1<sup>ère</sup> partie)

### Décembre :

- Responsabilité des concepteurs d'immeubles passifs (2<sup>ème</sup> partie)
- Avis d'Agoria sur la ventilation des immeubles soumis au PEB.

## Une Assemblée générale à la SPI+

A l'occasion, l'ARALg tient ses assemblées générales dans des lieux significatifs, par exemple comme o l'a vu précédemment. à la SOFICO, au Château du Val St Lambert et ce 1 février, au Vertbois, dans les locaux de SPI+.

Hormis notre AG et une brève présentation de firme, nous y avons été informés sur l'avenir du site du Val Benoît, que nous évoquions déjà dans une précédente Grenouille et, objet de notre déplacement, sur le développement durable en matière de bâtiments industriels. Une visite des lieux a clôturé une soirée bien remplie.

Reprenons ces trois points :

### Val Benoît

Nous avons rencontré un interlocuteur de premier ordre en la personne de Mr Leclercq, chargé de la gestion du projet.

On n'en est qu'aux prémices, mais des renseignements nous ont été donnés sur le déroulement de ce dossier conséquent de 70 à 80 millions d'euros.

Un appel d'offre public de service d'envergure européenne est ou va être lancé. Sur base des offres remises, une première sélection gardera 5 candidats. Au départ d'un relevé des lieux qu'ils dresseront, ils établiront les très grandes lignes d'un projet ou tout au moins leur idée directrice.

Trois bâtiments ex-universitaires sont concernés : Le génie civil, la chimie et la mécanique.  
Sur le site, on y ajoutera des logements, des bureaux et des locaux de PME.

Le candidat ultime sera désigné.

Assisté d'une équipe pluridisciplinaire, -urbaniste, créateur d'espaces verts, techniques spéciales, bureau de génie civil etc.- il entreprendra le projet de 34.000 m2 avec 5 % d'honoraires, mais toute son assistance étant à ses charges ;

Nous avons abordé un sujet qui nous tient à cœur, la rénovation du Génie Civil.

Bâtiment tout en béton, revêtu de pierre de taille (d'où ponts thermiques sans doute) garni largement de murs rideaux, tout l'ensemble présente un rapport certain avec le bâtiment du Bauhaus, ce qui lui donne un caractère exceptionnel en Wallonie, mais malheureusement pas classé par la Commission des monuments et sites.

Notons que les bâtiments classés ne sont pas soumis au PEB.

Nous supposons que le développement durable étant au cœur des réalisations de la SPI+, celui-ci sera présent dans les projets à venir, dans la mesure où cela peut s'appliquer à des bâtiments existants depuis +/- 80 ans, sans les dénaturer dans leur architecture d'origine.

L'ARalg suivra avec intérêt la réalisation de ce chantier qui durera +/- 10 ans.

A l'origine la SPI+ était une agence de développement économique et territorial de la Province de Liège, créant des pôles industriels.

Son expérience la tourne maintenant vers un développement à caractère durable, en conseillant à ses investisseurs de limiter leurs dépenses énergétiques, de veiller aux ressources existantes et aussi aux aspects environnementaux, ce qui ne fut pas toujours le cas dans le passé.

Pour codifier sa conception nouvelle d'un bâtiment industriel, la SPI+ a rédigé un document intitulé « **Guide PME** ».Il permettra d'élaborer des projets suivant cette pensée très actuelle.

Mr Hauglustaine, ingénieur civil et professeur à l'Ulg, a participé à sa réalisation et nous l'a présenté.

Il est classé en 4 thèmes, que voici :

Les territoires :

Il envisage la localisation des constructions et l'aménagement des espaces non bâtis, en étant économe de ceux-ci, conformément à la politique territoriale qui se dessine en Wallonie.

L'énergie :

Nous connaissons tous les problèmes de sa consommation : Le chauffage, l'éclairage, la ventilation, parfois l'air conditionné.

Pour y parer, on aura recours à la diversité des sources naturelles, on veillera à l'orientation quand c'est possible -ce n'est pas toujours le cas en milieu urbain- pour avoir chaleur et éclairage naturel.

Les eaux :

Leur récupération ou leur évacuation avec traitement si besoin est.

Les matières :

Très diverses, la préférence sera donnée à ce qui aura le caractère voulu par le Guide, et on envisagera aussi la gestion des déchets de chantier.

Un document très instructif, complet et détaillé, à l'intention des intervenants de la filière construction. Mais ses 2 classeurs bien remplis demanderont un certain temps d'étude.

### **Visite du bâtiment de la spi+**

Madame Debêche nous pilote dans la partie bureau du bâtiment de la SPI+, dénommé « Atrium Vertbois »

Un petit atrium central, des passerelles de part et d'autre menant à des bureaux établis tout au long de celles-ci, et ce sur 3 étages.

Les visiteurs sont reçus dans des salles d'accueil situées par ailleurs et de contenances diverses, un bon système qui évite l'intrusion et parfois l'indiscrétion que donne l'accès direct à un bureau.

Extérieurement le bâtiment s'intègre bien dans le cadre du « Vieux Vertbois », construit en 1700 comme hospice des incurables et des filles repenties.

Aujourd'hui, il est le siège d'organismes de la R.W

Que de changements d'occupation en 300 ans ! Mais le bâtiment lui, est toujours là.

Au terme de cette visite, un apéritif-sandwichs nous a permis d'échanger nos impressions.

Nous remercions nos hôtes et intervenants de cette soirée réussie.

Madame F.Lejeune,ing-arch et directrice de la SPI+ qui nous a accueilli,

Madame Debêche, arch, qui nous a accompagné tout au long de cette soirée,

Monsieur Leclercq pour ses explications sur le Val Benoit,

Monsieur Hauglustaine, déjà cité, qui nous a présenté le Guide PME.

Au total, une A.G comme on en souhaite beaucoup à l'Aralg

G.FOULON.



## GUIDE PME

Guide de conception des bâtiments  
en zones d'activités économiques  
dans le cadre du développement durable

**Vous allez construire vos propres infrastructures ...  
Vous désirez rénover vos bâtiments et prendre en compte les nouvelles technologies pour diminuer l'impact environnemental de vos installations ...  
Vous êtes concepteur et/ou acteur dans des projets de construction de bâtiments destinés à des PME ...**

Ce nouvel ouvrage peut vous aider !

Vous y trouverez 3 outils de référence :

- **Une synthèse** à destination du Maître d'Ouvrage hiérarchise et clarifie ses exigences de performances et définit les intervenants de l'équipe de conception. Elle donne un aperçu rapide des enjeux, des principales mesures à prendre, cible les intervenants concernés, en permettant ainsi au Maître d'Ouvrage d'être un acteur proactif de son projet. Les auteurs de projet et les bureaux en techniques spéciales y trouveront, quant à eux, un support simplifié et chronologique de leur démarche;
- **Un guide conseil**, destiné principalement aux concepteurs, précise les critères techniques à mettre en œuvre pour atteindre ces performances. Les Maîtres d'Ouvrage intéressés pourront y trouver des informations plus détaillées. Les architectes et les bureaux d'étude en techniques spéciales y trouveront les lignes directrices pour le développement des projets;
- **Des fiches thématiques** détaillent et illustrent les différents thèmes afin d'apporter aux concepteurs un complément d'informations et des études de cas.

Pour plus d'informations sur le guide PME, contactez :  
**Colette Debèche** au 04/230.11.77 - [colette.debeche@spi.be](mailto:colette.debeche@spi.be)

Pour commander le guide PME, complétez et renvoyez le bon de commande au verso.

Une initiative

Une réalisation



Wallonie

Service public de Wallonie  
Economie, Emploi et Recherche  
1, Place de Wallonie  
5100 Jambes



Obédience Flandre-Wallonie



SPI+  
Agence de développement pour la province de Liège  
11, rue du Vertbois  
4000 Liège  
Tél. : 04/230.11.11 Fax : 04/230.11.20  
[www.spi.be](http://www.spi.be)



MATRIciel S.A.  
Place de l'Université, 5  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél. : 010/24.15.70 - Fax :  
010/24.15.63  
[info@matriciel.be](mailto:info@matriciel.be)  
[www.matriciel.be](http://www.matriciel.be)



# Intempéries

Nous reproduisons ci-après les observations climatologiques publiées par l'Institut Météorologique de Belgique relatives au mois d'**octobre 2010**

## Ces observations reprennent en :

**T** : les températures à 7h00 sous abri à 1.5 m. au-dessus d'un sol gazonné. **H** : durée totale, en heures et dixièmes, des épisodes pluvieux survenus entre 7h00 et 17h00 (uniquement si supérieure à 2h00).

Nous attirons toutefois votre attention sur l'article 28§ 1. 2° de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant le cahier général des charges des marchés publics, qui stipule que «les jours pendant lesquels le travail a, par suite d'intempéries ou de leurs conséquences, été rendu impossible pendant quatre heures au moins, ne sont pas comptés comme jour ouvrable».

OCTOBRE																	
JOUR	ZAVENTEM		GOSSELIES		FLORENNES		HUMAIN		ST-HUBERT		BIERSET		SPA		MONT-RIGI		
	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	
1	8	-	7	-	8	-	7	-	7	-	9	-	8	-	7	-	
2	13	2,1	13	5,7	12	2,9	12	-	10	-	13	-	10	3	9	9,6	
3	16	-	15	-	15	-	15	-	12	-	16	-	13	-	11	-	
4	16	-	16	-	16	-	18	-	15	-	18	-	14	-	13	-	
5	14	-	13	-	12	-	14	-	12	-	15	-	13	-	12	-	
6	16	-	15	-	14	-	13	-	11	-	15	-	13	-	12	-	
7	13	2,2	13	-	12	-	13	-	12	-	13	-	12	-	12	-	
8	11	-	12	-	13	-	11	-	11	-	13	-	11	-	10	-	
9	9	-	12	-	12	-	11	-	11	-	12	-	12	-	11	-	
10	7	-	8	-	8	-	10	-	7	-	7	-	9	-	8	-	
11	5	-	5	-	5	-	5	-	4	-	6	-	5	-	4	-	
12	3	-	4	-	4	-	3	-	4	-	3	-	5	-	5	-	
13	3	-	4	-	5	-	4	-	1	-	4	-	3	-	2	-	
14	3	-	4	-	2	-	0	-	2	-	1	-	2	-	2	-	
15	8	-	9	-	8	-	8	-	6	-	9	-	7	4,7	6	3,8	
16	7	-	8	-	7	-	7	-	5	3,8	7	2,4	5	7,7	4	5,5	
17	1	-	3	-	3	-	4	-	2	-	4	-	2	-	1	-	
18	1	-	2	-	4	-	5	-	2	-	5	-	3	-	2	-	
19	10	2,5	9	3	8	2,5	6	4	4	7,1	8	2,2	6	4,1	4	3,8	
20	6	5,5	6	7,5	6	4,5	5	4	3	7,4	5	2,9	4	5,5	3	3,3	
21	2	-	1	-	1	-	1	-	0	-	2	-	2	-	0	-	
22	5	-	4	-	3	-	1	-	0	-	5	-	2	-	-1	-	
23	3	4,3	2	3,9	0	-	1	-	0	2,6	1	2,7	1	2	-2	-	
24	6	2,4	5	-	6	-	6	-	4	2,9	5	-	5	-	3	-	
25	3	-	2	-	2	-	-1	-	2	-	1	-	2	-	1	-	
26	2	-	1	-	-1	-	-1	-	0	-	1	-	1	-	0	-	
27	7	-	6	2,4	6	2,1	6	-	4	-	6	-	5	4	2	4,4	
28	8	-	9	-	8	-	7	-	5	2,6	9	-	7	-	5	-	
29	8	-	8	-	8	-	9	-	6	-	8	-	6	-	5	-	
30	13	4,6	11	5,8	11	3,3	11	2,7	9	4	13	3,5	10	3	8	-	
31	8	-	10	2,4	10	2,7	10	-	8	4,5	10	-	8	3,8	7	-	

## Météo construction : 0900/35277

Pour obtenir la prévision relative à une certaine localité, il vous suffira d'encoder le code postal de celle-ci lorsque vous composerez. Un service de la Confédération Construction et de Météo service - 0,45 euro/min

# Intempéries

Nous reproduisons ci-après les observations climatologiques publiées par l'Institut Météorologique de Belgique relatives au mois de **novembre 2010**

## Ces observations reprennent en :

**T :** les températures à 7h00 sous abri à 1.5 m. au-dessus d'un sol gazonné. **H :** durée totale, en heures et dixièmes, des épisodes pluvieux survenus entre 7h00 et 17h00 (uniquement si supérieure à 2h00).

Nous attirons toutefois votre attention sur l'article 28§ 1. 2° de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant le cahier général des charges des marchés publics, qui stipule que «les jours pendant lesquels le travail a, par suite d'intempéries ou de leurs conséquences, été rendu impossible pendant quatre heures au moins, ne sont pas comptés comme jour ouvrable».

## NOVEMBRE 2010

JOUR	ZAVENTEM		GOSELIES		FLORENNES		HUMAIN		ST-HUBERT		BIERSET		SPA		MONT-RIGI	
	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H	T	H
1	7	-	7	-	8	-	8	-	8	-	8	-	8	-	8	-
2	8	-	8	2,7	7	3,4	8	-	6	-	8	-	8	-	6	2,2
3	12	-	12	2,2	11	3,9	12	2,6	9	5	12	-	10	3,1	8	6,3
4	15	-	14	-	13	-	13	-	11	-	14	-	12	-	11	-
5	13	2,2	12	2,8	11	2,6	11	2,5	9	-	12	3	11	5,7	9	6,5
6	10	2,8	10	3,7	11	-	12	5,6	9	7,3	10	4	10	5,7	8	5
7	6	-	5	-	5	-	6	-	4	6,7	5	-	5	-	3	-
8	5	-	5	-	4	-	4	-	2	3,5	5	-	3	-	2	5,4
9	6	6,2	6	6,4	5	7,5	6	4,6	3	8,9	5	4,5	4	5,6	2	4,1
10	5	5,3	5	4,9	5	4,1	7	7,5	5	7,9	7	8,4	6	9,8	5	9,4
11	2	5,2	2	5,3	0	4,9	1	4,3	0	4,6	3	3,7	1	4	0	3,2
12	10	3	10	4,7	9	4,5	9	3,8	6	5,6	9	3,2	8	3,3	6	2
13	14	10	13	10	13	9,8	13	9,6	11	10	13	10	12	10	10	10
14	12	5,6	12	6,3	11	5,8	12	5,4	11	5,4	12	5,8	11	4,5	9	3,9
15	5	-	6	-	5	-	6	-	4	-	6	-	5	-	3	-
16	3	-	3	-	0	-	1	-	1	-	1	-	2	-	1	-
17	2	-	1	-	-1	-	0	-	0	-	3	-	2	-	1	-
18	4	-	4	-	3	-	2	-	1	-	4	-	2	3,5	0	3,1
19	6	-	6	-	5	-	5	-	4	4,9	6	2,5	4	3,7	2	-
20	6	-	5	-	1	-	2	-	2	-	4	-	3	-	2	-
21	2	-	-1	-	1	-	-1	-	1	-	0	-	1	-	-1	-
22	4	-	-	-	2	-	2	-	0	-	3	-	1	-	-1	-
23	4	2,8	3	2,7	2	5	2	2,2	0	6,3	3	5	1	8,3	-1	7,3
24	4	2,7	3	2,8	3	-	3	2,1	1	4,1	3	3,9	1	7,2	0	4,9
25	2	5	0	2,3	-1	-	0	-	-1	3,9	0	-	0	3,7	-2	2,1
26	1	-	0	-	0	-	-1	3,8	-2	6,6	0	-	-2	5	-3	-
27	0	-	-1	-	-2	6,6	-1	-	-4	8,5	-1	-	-3	2,8	-5	-
28	-3	-	-4	-	-5	-	-5	-	-7	-	-4	-	-6	-	-8	-
29	-3	4,6	-3	2,8	-4	8,8	-3	9,7	-4	10	-3	8,8	-4	7,1	-5	5,2
30	-2	6,9	-4	2,8	-5	-	-4	-	-6	9	-3	2,4	-5	7,7	-6	4,8

**CAHIERS TECHNIQUES**

# Indices

## Indices des prix à la consommation

	base 2004	base 96	base 88
<b>09/2010</b>	114,25	131,31	161,15
<b>10/2010</b>	114,41	131,45	161,38
<b>11/2010</b>	114,55	131,65	161,57

## Indices "Santé"

	base 2004	base 96	base 88
<b>09/2010</b>	113,29	128,88	155,40
<b>10/2010</b>	113,46	129,08	155,63
<b>11/2010</b>	113,55	129,19	155,76

## Indice "S"

Valeur de «S» au 01-10-2010 (soumissions **avant** le 11-06-2007)

	A	B	C	D
<b>- 10 pers.</b>	28,124	28,094	27,514	27,029
<b>+ 10 / + 20 pers.</b>	29,048	29,019	28,439	27,954

Valeur de «S» au 01-10-2010 (soumissions **depuis** le 11-06-2007)

	A	B	C	D
<b>- 10 pers.</b>	27,988	27,958	27,380	26,898
<b>+ 10 / + 20 pers.</b>	28,904	28,874	28,297	27,814

## Indice "I"

	Août 2010	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010
	7.037	7.151	7.075	sera fixé le 15-12-2010

## Indices des prix à la consommation

	base 2004	base 96	base 88
<b>10/2010</b>	114,41	131,45	161,38
<b>11/2010</b>	114,55	131,65	161,57
<b>12/2010</b>	115,00	132,17	162,21

## Indices "Santé"

	base 2004	base 96	base 88
<b>10/2010</b>	113,46	129,08	155,63
<b>11/2010</b>	113,55	129,19	155,76
<b>12/2010</b>	113,84	129,52	156,15

## Indice "S"

Valeur de «S» au 01-10-2010 (soumissions **avant** le 11-06-2007)

	A	B	C	D
<b>- 10 pers.</b>	28,124	28,094	27,514	27,029
<b>+ 10 / + 20 pers.</b>	29,048	29,019	28,439	27,954

Valeur de «S» au 01-10-2010 (soumissions **depuis** le 11-06-2007)

	A	B	C	D
<b>- 10 pers.</b>	27,988	27,958	27,380	26,898
<b>+ 10 / + 20 pers.</b>	28,904	28,874	28,297	27,814

## Indice "I"

	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010	Déc. 2010
	7.151	7.075	7.127	sera fixé le 12-01-2011

## Indice K1 et K2

	Août 2010	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010
<b>K1</b>	3.011	3.033	3.032	sera fixé le 15-12-2010
<b>K2</b>	3.065	3.075	3.064	

Indice CMK 83 pour 2008 : 162,8  
Indice CMK 93 pour 2008 : 122,3  
Indice CMK 2003 pour 2008 : 106,9

## Indice "ABEX"

	Du 01-05-2010	Du 01-11-2010
au 31-10-2010:	673	au 31-04-2011: 690

## Salaires "Construction" au 01-01-2011

Cat I	Cat IA	Cat II	Cat IIA	Cat III	Cat IV	Sal. Moyen
12,429	13,049	13,249	13,811	14,090	14,858	13,61433

## Marchés publics annoncés à partir du 01-01-81

a) pour les marchés conclus avant le 08/08/02	01/10/2010	3,25%
	01/11/2010	3,25%
	01/12/2010	3,25%
b) pour les marchés conclus après le 08/08/02	pour le 2 <sup>ème</sup> semestre 2010	8%
<b>Intérêt légal:</b> depuis le	01/01/2009	3,25%

## Indice K1 et K2

	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010	Déc. 2010
<b>K1</b>	3.033	3.032	3.037	sera fixé le 12-01-2011
<b>K2</b>	3.075	3.064	3.075	

Indice CMK 83 pour 2008 : 162,8  
Indice CMK 93 pour 2008 : 122,3  
Indice CMK 2003 pour 2008 : 106,9

## Indice "ABEX"

	Du 01-05-2010	Du 01-11-2010
au 31-10-2010:	673	au 31-04-2011: 690

## Salaires "Construction" au 01-01-2011

Cat I	Cat IA	Cat II	Cat IIA	Cat III	Cat IV	Sal. Moyen
12,429	13,049	13,249	13,811	14,090	14,858	13,61433

## Marchés publics annoncés à partir du 01-01-81

a) pour les marchés conclus avant le 08/08/02	01/11/2010	3,25%
	01/12/2010	3,25%
	01/01/2011	3,25%
b) pour les marchés conclus après le 08/08/02	pour le 1 <sup>er</sup> semestre 2011	8%
<b>Intérêt légal:</b> depuis le	01/01/2011	3,75%

# Taux de TVA: le point sur la question

En ce qui concerne les différents taux de TVA appliqués ces deux dernières années, pas mal de choses vont changer au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Afin d'y voir plus clair, on peut résumer comme suit les taux applicables en matière de construction :

## **Construction neuve**

Suppression pure et simple de la mesure d'abaissement du taux à 6% sur une tranche de 50.000€ (hors TVA) en cas de construction d'un logement neuf devant servir de domicile principal.

## **Démolition – Reconstruction**

Depuis 2007, le taux réduit de TVA de 6% peut aussi être appliqué à l'opération consistant à reconstruire une nouvelle habitation après démolition d'un ancien bâtiment. Dans le cadre du plan de relance, il avait été décidé d'étendre cette mesure à l'ensemble du territoire belge pour les années 2009 et 2010. **A partir de 2011, seuls les biens immobiliers situés dans les 32 villes définies au départ pourront donc encore bénéficier de ce taux réduit.**

## **Logement social**

Depuis 2007, le taux de TVA a été abaissé de 12 à 6% pour la construction d'habitations initiée par les sociétés de logement social ou par des sociétés agréées par elles. En 2009 et 2010 seulement, la construction de logements sociaux neufs initiée par d'autres organismes publics peut également bénéficier, temporairement, de ce taux réduit de 6%. **A partir de 2011, le taux de 6% ne vaudra de nouveau plus que pour les sociétés de logement social.**

## **Travaux de rénovation**

Le taux de 6% peut être appliqué aux travaux de rénovation effectués dans des habitations de plus de 5 ans. Il faut cependant distinguer les habitations ayant entre 5 et 15 ans d'âge de celles de plus de 15 ans.

- **Le taux de 6% est définitif lorsqu'il s'agit de travaux réalisés dans des logements de plus de 15 ans.** Il peut donc être appliqué encore pendant les années qui suivent.

- Pour les habitations ayant entre 5 et 15 ans, il s'agissait d'une mesure temporaire qui était d'application depuis l'an 2000 en vertu d'une directive européenne qui a été prorogée à plusieurs reprises. L'année dernière, l'Europe a décidé que ce taux réduit accordé aux secteurs à forte intensité de main-d'oeuvre pouvait être définitivement prolongé.

**Le gouvernement a à présent accepté de prolonger jusqu'en juin 2011 le taux de TVA de 6% accordé aux logements ayant entre 5 et 15 ans d'ancienneté.**

## **TVA sur la vente d'un terrain**

### **Régime actuel**

Jusqu'à présent, la cession d'un terrain était toujours soumise aux droits d'enregistrement et exonérée de TVA. Lors de la vente d'un nouvel immeuble à un prix global et avec application de la TVA, celle-ci n'était comptée que sur la partie du prix relative à l'immeuble. La partie du prix se rapportant au terrain était exonérée de TVA et soumise aux droits d'enregistrement.

### **Nouvelle disposition**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la TVA sera due aussi pour le terrain cédé en même temps que le bâtiment qui y est construit. Par là est visé le terrain sur lequel il est permis de bâtir et qui est cédé par la même personne, en même temps, que le bâtiment et attenant à celui-ci (loi programme du 23 décembre 2009).

Cette mesure repose sur la jurisprudence de la Cour européenne de justice qui avait décidé que, si l'on optait pour la vente d'un immeuble avec application du régime de la TVA, cette option ne pouvait se limiter à l'immeuble, avec exclusion du sol.

### **Conséquences de cette décision**

#### **Effet positif:**

Si l'acquéreur peut déduire la TVA, les droits d'enregistrement ne sont pas dus et il lui est possible de déduire la TVA sur les frais d'assainissement du terrain par exemple.

#### **Effet négatif:**

Si l'acquéreur ne peut pas déduire la TVA, le coût total augmente. C'est le cas pour les particuliers, les communes, ... et les assujettis à la TVA exemptés (par ex. un investisseur qui loue).

Par ailleurs, certains avantages qui étaient liés aux droits d'enregistrement seront perdus, comme la reportabilité des droits, l'abattement ou la réduction pour maison modeste.

### Comité juridique

Le comité directeur rappelle aux membres qu'il leur est possible de poser des questions d'ordre technique ou juridique dans le contexte de la profession.

Dans la volonté d'une réaction la plus rapide possible et dans la limite de ses compétences, le comité juridique s'engage à y répondre dans les meilleurs délais et de tenir informé le Confrère de l'état d'avancement de ses travaux lorsque la complexité de la réflexion ne permet pas une réponse en cours de séance.

Toute question peut être posée directement au Président du Comité juridique ou au secrétariat de l'association

Le Comité directeur